



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'EURE

ARRETE N° D1/B1/15/467 PORTANT MODIFICATION D'UNE HABILITATION DANS LE DOMAINE FUNERAIRE

LE PREFET DE L'EURE

**Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU:

Le code général des collectivités territoriales ;

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions, et notamment son article 34 ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et départements ;

Le décret du 31 juillet 2014 nommant Monsieur René BIDAL, préfet de l'Eure ;

L'arrêté préfectoral du 27 novembre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe BARON, directeur de la réglementation et des libertés publiques ;

L'arrêté préfectoral n° D1/B1/13/312 du 28 mars 2013 portant habilitation pour une durée de six ans, de l'établissement «POMPES FUNEBRES GENERALES», sis 78 rue Saint Louis à EVREUX (27000) sous le numéro 2013 27 063 ;

L'arrêté préfectoral n° D1/B1/14/631 du 26 août 2014 portant modification de l'habilitation de l'établissement précité ;

La demande présentée par Monsieur Jean-Michel DEBEURME, directeur de secteur opérationnel, responsable de l'établissement précité, visant à modifier l'habilitation suite à un changement de nom commercial ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

-A R R E T E-

Article 1 : A l'article 1^{er} de l'arrêté n° D1/B1/13/312 du 28 mars 2013 portant habilitation pour une durée de six ans, de l'établissement «POMPES FUNEBRES GENERALES», la mention «POMPES FUNEBRES GENERALES» est remplacée par la mention «PFG-SERVICES FUNERAIRES».

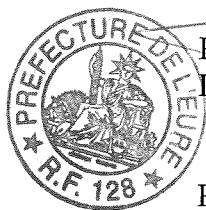
Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Rouen.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et notifié à :

- Monsieur Jean-Michel DEBEURME ;
- Monsieur le maire d'EVREUX ;
- Monsieur le délégué de l'Eure de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame la directrice de l'unité territoriale de l'Eure de la DIRECCTE.

Evreux, le - 1 JUIN 2015



Pour le préfet et par délégation,
Le directeur,

Philippe BARON